

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016075	Date d'inspection Le 24 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie Les Hiboux		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	31 mai 2022	24 mai 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 mai 2022	
Commentaires : Observé un dossier d'éducatrice qui ne comportait pas un certificat de premiers soins. Dès que vous avez preuve de l'inscription, veuillez l'envoyer à moi (votre mentor en assurance de la qualité). D'ici là, un plan doit être mis en place afin que l'éducatrice ne soit pas laissée seul avec les enfants pour des raisons de sécurité.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies.	25(c)	24 mai 2022	
Commentaires : Il n'y a pas de procédure d'évacuation en cas d'incendie affiché dans un endroit bien en vue dans les salles 121, 122, 135, ou sur le tableau d'information pour les parents			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	24 mai 2022	24 mai 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Observer des bouteilles de Windex non verrouillé dans les salles 121,122 et 135. Par contre, les armoires étaient barrées avant mon départ.			
L'armoire dans la salle de rangement où se trouve les produits toxiques n'était pas verrouillée au moment de l'inspection. Par contre, l'armoire était barrée avant mon départ.			

Commentaires généraux

À la fin de la journée scolaire, les éducateurs se rendent du côté de l'école pour récupérer les enfants. Les éducateurs ont été observés en train de saluer les enfants et de parler avec eux pendant qu'ils marchaient de l'école au service de garde. Lorsque tout le monde est arrivé au service de garde, les éducateurs se sont assurés que tous les enfants avaient de la crème solaire et les ont aidés à l'appliquer avant de sortir.

Pendant que les enfants étaient à l'extérieur, les éducateurs ont été observés en train de se positionner autour de la cour du parc pour s'assurer qu'ils pouvaient surveiller les enfants. Les éducateurs ont été observés en train d'interagir et d'être attentifs aux besoins des enfants pendant la visite d'aujourd'hui.

Les 2 salles qu'appartient à ce permis sont les salles 121 et 122. Mais en raison des ateliers, les enfants qui fréquente ce permis (les Hiboux) était dans la salle de construction (salle 135). Un rappel que chaque salle d'après classe a besoin de répondre aux exigences du curriculum et les intérêts éducatifs des enfants. Ce qui veut dire, que chaque locale doit aussi avoir des livre, matériels artistiques, et autre activités/matériels pour les divers intérêts des enfants et non seulement du matériel qui correspond au thème de la classe en particulier.

Svp assurer vous que les après classes sont aussi présent pour vos pratiques d'évacuation, car le seul pratique qu'ils étaient présent pour cette année était en mars. Un rappel que les pratiques d'évacuation de feu doivent être effectués sur une base mensuelle. Le fait de disposer d'un plan d'évacuation organisé et complet et d'effectuer des exercices chaque mois permet d'assurer la sécurité des enfants et des membres du personnel en cas d'urgence nécessitant une évacuation.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 mai 2022

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mai 2022

Date